

**Soixante-huitième réunion du Comité permanent
(14-16 mars 2017)**

**Point 6 a) de l'ordre du jour
Exposé de mise à jour sur le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection**

Résumé

1. Aperçu du Dialogue de 2016

Le Dialogue du Haut Commissaire de 2016, sur le thème « Les enfants en déplacement », a connu la participation des divers experts en protection de l'enfant, d'États, d'organisations intergouvernementales, de membres de la société civile et d'autres partenaires humanitaires et académiques, ainsi que de 12 représentants des jeunes réfugiés. Plus de 650 personnes ont pris part à l'événement, notamment à trois sessions thématiques couvrant les domaines suivants:

- i) Suivre des approches régionales pour protéger les enfants en déplacement ;
- ii) Opérationnaliser les droits des enfants ; et
- iii) Trouver des solutions pour les enfants en déplacement.

Les débats ont permis de faire des recommandations majeures, de définir les domaines de suivi et de tirer les conclusions suivantes :

- i) Les enfants en déplacement sont d'abord des enfants, indépendamment de leur statut migratoire. Une éthique de soins et de protection devrait régir toutes les interactions avec les enfants en déplacement.
- ii) Le HCR va mettre en place un Conseil consultatif pour les jeunes réfugiés afin de suivre les recommandations faites lors du Dialogue et des Consultations mondiales pour les jeunes réfugiés. Il veillera à ce qu'il y ait avec eux des consultations et un engagement constructifs dans l'élaboration des politiques.
- iii) Une impulsion collective est absolument nécessaire sur les questions suivantes :
 - Mettre fin à la détention d'enfants et appliquer les alternatives à la détention, notamment par une meilleure exécution de la stratégie du HCR intitulé « Au-delà de la détention » ;
 - Éliminer l'apatridie chez l'enfant et délivrer des documents pour tous les enfants et enregistrer leur naissance ;
 - Faciliter le regroupement familial et rechercher activement des moyens clairs de trouver des solutions globales en temps voulu pour les enfants et les jeunes réfugiés d'aujourd'hui ;
 - Garantir l'accès à l'éducation et les possibilités d'apprentissage pour les enfants en déplacement ;
 - Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant revêtant un caractère inclusif pour tous les enfants ;
 - Accroître la coopération régionale et transnationale relative à la protection de l'enfant ;
 - Accroître la coopération internationale et un appui financier pluriannuel et soutenu pour renforcer les capacités des États et des acteurs non gouvernementaux à protéger les enfants en déplacement et à leur fournir des services, en particulier lors des mouvements de grande ampleur nécessitant un appui supplémentaire aux capacités nationales ;
 - Susciter un engagement accru du secteur privé ;
 - Reconnaître la valeur de la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions ;
 - Mettre au point des sources de données plus fiables.

2. Mise à jour sur les Dialogues antérieurs du Haut Commissaire

Le HCR présentera un bref exposé sur le suivi du Dialogue du Haut Commissaire de 2015 dont le thème était « Comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face », et de celui de 2014 portant sur « protection en mer ».